DRMATION LE RISQUE AMIANTE DU DIAGNOSTIQUE AU CHANTIER



Le donneur d'ordre qu'il soit architecte, maître d'oeuvre ou bien maître d'ouvrage sera ainsi en mesure d'évaluer les risques, circonscrire, prescrire et suivre les travaux à réaliser.

Objectifs

- Respecter les obligations réglementaires liées à l'amiante
- Identifier les contraintes liées aux travaux
- Analyser les rapports de repérage et diagnostics

Contenu de la formation

- 1- AMIANTE ET RISQUES
- Connaissance générale de l'amiante et de ses propriétés
- Connaître les risques professionnels et environnementaux liés à l'amiante

2- AMIANTE ET REGLEMENTATION

- Code de la Santé Publique : repérages amiante
- Code du Travail : obligations des chefs d'entreprise + repérage avant travaux
- Code de l'environnement : gestion des déchets
- 3 DISTINCTION DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES RELATIVES AUX TRAVAUX DE LA SOUS-SECTION 3 ET SOUS-SECTION 4 : leurs obligations et responsabilités
- Travaux de maintenance (Sous-Section 4)

Sanction et évaluation

- Attestation de formation individuelle et nominative

FORMATEURS

Lise Guichon, kapi formations

PUBLIC

Architectes, maîtres d'oeuvre, maîtres d'ouvrage

PRÉ-REQUIS

Aucun

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Exposés théoriques et échanges d'expériences

LIEU

GEPA Rhône-Alpes 5 Avenue de Birmingham, 69004 Lyon

DURÉE

1 journée

COÛT

300 €HT / 360€ TTC (repas inclus)

INSCRIPTION

geparhonealpes@orange.fr

GEPA Rhône-Alpes

5, avenue de Birmingham - 69004 LYON

N° Siret: 51155303400014 - N° TVA intracommunautaire: FR95511553034-

N° de déclaration d'activité : 82 69 10955 69





